



SUD-EST



Le 25 juin à Lyon 9h30 – 16h00
Les Rencontres Régionales du Carbone en Sud-Est
« Bilans de Gaz à Effet de Serre : plus fort avec un plan d'action ! »

Retrouvez l'ensemble des documents et des présentations de la journée sur :

www.rencontres-regionales-carbone.fr > Sud-Est

Rappel du programme

- Évolution de la réglementation par Gilles Croquette (DGEC)
- Retour régional sur les bilans GES réglementaires (DREAL)
- Résultat de l'observatoire des diagnostics GES 2014 (Greenflex – membre APCC & ABC)
- Actualité des méthodologies, outils et logiciels (APCC)
- Mise à jour du bilan GES: points de vigilance (APCC)
- Passer du bilan à une démarche de progrès (APCC)
- Financement des actions du plan d'actions (ADEME)
- Table ronde : construction et pilotage du plan d'actions (Témoignages de TNT, Chambéry Métropole, Groupe ONET, Grand Lyon)

SYNTHESE

Le nouveau projet de Loi concernant le « Modèle énergétique » français a été présenté au conseil des Ministres le 18 Juin 2014 avec **l'objectif ambitieux d'une diminution de 40% des émissions de GES à l'horizon 2030. Une stratégie bas-carbone devrait être mise en place au niveau national pour 2015 avec des budgets sur 5 ans (3 périodes d'actions sur 15 ans)**. Cela permettra à la France de se diriger vers l'objectif du facteur 4 de 2050. Avec cette nouvelle stratégie nationale, la France affiche des objectifs de réduction ambitieux à un an de la Conférence des Parties sur le changement climatique (COP 21) que la France accueillera au Bourget en décembre 2015. Cette stratégie nationale devra s'appuyer sur des acteurs économiques engagés dans la réduction de leurs émissions.

Si le projet de loi ne contient pas de dispositif spécifique sur les BEGES pour le moment, des réflexions sont en cours sur l'évolution du dispositif et son harmonisation avec les autres réglementations.

Lors de cette journée, un rappel des taux de réalisation des BEGES réglementaires a été présenté. Si début 2013 au niveau national le taux moyen ne s'élevait qu'à 40% sur les 5000 obligés concernés, il apparaît que sur la zone Quart Sud-Est, **le taux de réalisation est passé de 46% début 2013 à 61% début 2014**. Si le taux de réalisation s'est nettement amélioré pour les entreprises et les collectivités, les DREAL constatent cependant que les plans d'actions ne sont pas assez consistants et ambitieux pour porter des réductions d'émissions significatives et suivies.

Une présentation de l'observatoire 2013 des diagnostics de gaz à effet de serre (par Greenflex & l'ABC) a montré sur quels facteurs clés de succès les entreprises s'appuyaient pour la réussite d'une démarche carbone structurée. Il apparaît au vu de cette enquête que les entreprises répondantes **concilient majoritairement le bénéfice environnemental et économique et qu'elles intègrent leur diagnostic GES dans une dynamique de changement qui les amènent à aller plus loin que la réglementation**. 59% des entreprises considèrent d'ailleurs que le bilan réglementaire a eu une influence positive sur leur démarche GES. **L'enquête a aussi révélé que le financement de la transition carbone reste à développer et que la mesure du coût de l'inaction serait une source de motivation à l'action**.

L'APCC a ensuite présenté un panorama des normes, méthodes et outils relatifs à la comptabilité carbone et leurs dernières évolutions puis a présenté **les règles de mises à jour des bilans GES** à l'heure où un nombre croissant d'obligés sont confrontés à la nécessité de renouveler celui-ci et aux questions attenantes qui se posent (évolution de périmètre, de volume d'activité,...) .

L'après-midi a été exclusivement consacrée au plan d'actions de réduction d'émission et aux modalités de sa mise en œuvre. **L'APCC a présenté comment surmonter les résistances aux changements afin de poser un plan d'action rigoureux, cohérent et à même d'être suivi**.

L'APCC a expliqué qu'un plan d'actions doit reposer sur un **portage fort des décideurs**, être **pratique et opérationnel** afin de servir **d'outil de pilotage dans la conduite du changement** de l'organisation. Pour assurer son succès, un plan d'actions **doit comporter un volet économique solide**, qui permettra de démontrer tout à la fois le bénéfice des actions à mettre en place, leur retour sur investissement et le coût de l'inaction.

Pour appuyer le volet économique d'un plan d'actions, **l'ADEME a ensuite présenté les différents systèmes d'aide existants pour financer la transition**, parmi lesquels figurent les subventions, les CEE, les mécanismes de financement ou de tiers financement. L'intervention a permis de présenter succinctement les annonces sur le financement de la transition énergétique dans le cadre du nouveau modèle énergétique français.

Enfin la journée s'est achevée sur une table ronde réunissant des collectivités (Grand Lyon, Chambéry Métropole) et des entreprises (TNT Express, Groupe ONET) témoignant sur leur démarche carbone et le pilotage de leur plan d'actions. **Ces témoignages ont montré que les plans d'actions doivent pouvoir s'appuyer sur des actions opérationnelles suivies par des indicateurs concrets et renforcer des démarches existantes ou plus larges** (stratégie RSE ou planification énergie – climat) afin d'assurer leur pérennité et leur efficacité dans les structures.

Il ressort de cette journée le constat partagé que la comptabilité carbone doit s'envisager comme une démarche de progrès continue et non comme une action ponctuelle.

Cette démarche continue impose :

- **des méthodes rigoureuses de calcul et de mise de jour des bilans GES,**
- **un plan d'actions structuré, opérationnel et chiffré,**
- **un management transverse des actions d'un plan de réduction,**
- **une vision des risques et opportunités associés au carbone.**

Les organisations s'appuyant sur une démarche carbone ainsi construite sont à même de pouvoir s'adapter et saisir les opportunités liées à un environnement économique et réglementaire en pleine mutation.

Avec l'accompagnement des consultants de l'APCC et le soutien de l'ADEME et du ministère, les entreprises et les territoires s'appuyant sur une démarche carbone robuste pourront se différencier et s'inscrire dans une démarche d'exemplarité à la veille de la COP 21.

L'APCC

L'APCC a pour objet de représenter les professionnels du conseil relatif aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de favoriser le développement d'une culture technique collective axée sur cette activité de conseil et de contribuer à la bonne qualité des prestations.

www.apc-carbone.fr

Contact :

Emeline IVARS

Coordinatrice

contact@apc-carbone.fr

0184169575

L'ADEME

Retrouvez toutes les infos sur les bilans GES sur le centre de ressources de l'ADEME :

www.bilans-ges.ademe.fr

LA DGEC

La DGEC (direction générale de l'énergie et du climat) est en charge de l'élaboration de la réglementation en matière de bilans d'émission de gaz à effet de serre dont la mise en œuvre est suivie au niveau régional par les DREALs (directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)